

MUSEE DE L'ECOLE – CITE MEDIEVALE

Une ouverture au public en sécurité

LES CONDITIONS D'ACCES POUR LES VISITEURS

- Port du masque obligatoire,
- La jauge maximale est fixée à 10 personnes maximum en même temps
- Les visites guidées et ateliers pédagogiques sont suspendus jusqu'à nouvel ordre

LES MESURES PRISES

Les mesures sont les suivantes :

- La banque d'accueil à l'entrée est équipée de plexiglas, un marquage au sol en attente de ruban adhésif est apposé. Dans la salle Jules Ferry, un marquage au sol provisoire a été tracé au feutre.
- Tous les documents consultables (manuels scolaires et affiches) ont été retirés ainsi que tous les prospectus et les dossiers pédagogiques,
- Les coffrets d'écriture, porte-plumes, encriers et flacons d'encre à la vente sont protégés derrière un plexiglas. Les cartes postales de présentation sont plastifiées pour une meilleure hygiène.
- Les fiches de présentation des salles sont plastifiées et collées sur les murs des salles auxquelles elles correspondent,
- Affichage des consignes et des gestes barrière dans chaque salle. Distribution de gel hydro-alcoolique dès l'entrée.
- Sens de circulation identifié (marquage et fléchage)
- Les portes resteront ouvertes pour éviter que les visiteurs ne les touchent

LES EQUIPEMENTS VISANT UNE SECURITE DES PERSONNELS ET DES VISITEURS

Tous les agents sont dotés d'équipements de protections :

- Masques jetables et masques tissus réutilisables
- Différents produits de nettoyage
- Gel hydro-alcoolique individuel
- Gants jetables

LES PROCEDURES

A - La visite du musée de l'Ecole

- Les personnels qui se tiennent à l'accueil vérifient le respect par les visiteurs entrant des règles de distanciation, du port du masque et signalent le point de distribution du gel hydro-alcoolique.
- Après avoir pris connaissance des mesures de protection préconisées contre le COVID19, les visiteurs pourront commencer la visite. Le sens de circulation démarrera par le côté gauche dès l'entrée (salle Jules Ferry).
- Après la salle Jules Ferry, les visiteurs poursuivront leur visite dans la salle « Communale », où un large pupitre en bois a été retiré, offrant ainsi un couloir de circulation plus large.
- Salle d'écriture : l'agencement des pupitres a été repensé, conformément à la réglementation sur la distanciation sociale, soit 4m² par visiteur assis. Les pupitres en bois (désormais moins nombreux) seront recouverts de plexiglas pour faciliter leur nettoyage. Les porte-plumes en bois seront remplacés. Ce nouvel agencement dans la salle offre également un couloir de circulation plus large.
- Les visiteurs poursuivront leur visite dans la salle des « Bataillons scolaires », puis dans la salle d'exposition temporaire, avant de rejoindre une deuxième sortie

Toute personne refusant d'appliquer les règles de protection préconisées pour lutter contre la propagation du COVID-19 se verra interdite de visite.

COMMUNICATION

Les consignes seront communiquées :

- Par affichage dès l'entrée
- Par messagerie électronique à tous les contacts de la Direction des Affaires Culturelles, contacts ayant formalisé acceptation pour recevoir toutes les informations relevant des activités de la direction.
- Par le site de la ville www.carcassonne.org